VILLE DE DAX

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2025-2026



	DATES D'INSCRIPTION	DOCUMENTS À FOURNIR
ENFANTS DOMICILIÉS À DAX 1 ère inscription	Du 27 janvier au 14 février 2025 de 8h30 à 11h45 sur rendez-vous uniquement à la direction de l'éducation de la mairie de Dax	 Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois Justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer, gaz, électricité, eau) Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication N° allocataire CAF Autorisation écrite du Maire de la commune du domicile (obligatoire) pour les enfants non domiciliés à Dax
ENFANTS NON DOMICILIÉS À DAX ayant un frère ou une soeur scolarisé dans une école ou un groupe scolaire de Dax		
ENFANTS NON DOMICILIÉS À DAX 1 ère inscription sur Dax		 Formulaire de demande de dérogation à retirer à la Direction de l'éducation ou à télécharger sur l'espace citoyens: https://espace-citoyens.net/dax qui doit parvenir avant le 18 avril 2025. Autorisation écrite du Maire de la commune du domicile (obligatoire) La commission de dérogation réunie 2º quinzaine de mai statuera sur la demande. La réponse parviendra aux familles à la fin du mois de mai assortie de la marche à suivre.

PROCÉDURES PARTICULIÈRES

> ENFANT DE MOINS DE 3 ANS :

Trois pôles d'accueil d'enfants de moins de 3 ans sont proposés dans les écoles maternelles Léon Gischia, Robert Badinter – village des Pins et Simone Veil – quartier du Sablar.

Ce dispositif s'adresse aux enfants nés en 2023.

> SI VOUS ÊTES SÉPARÉ (E) OU DIVORCÉ (E) :

Jugement ou ordonnance provisoire du Juge aux Affaires Familiales (mentionnant la résidence habituelle de l'enfant).

